



NEUVILLE SAINT VAAST



COMPTE RENDU DU 08 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le 08 février à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle d'honneur Donald BROWARSKI sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / DUPUIS Frédéric / DURIER Arnaud / LEGAY Sébastien / DELREUX Daniel / FOURNIER David/ GOURGUECHON Philippe.

Mesdames BERTRAND Sylvie / DUBUS Anne / REHABI Sandrine / CONDAMINE Estelle / PRZYBOROWSKI Virginie / KUBICKI Valérie / DECOUPIGNY Nathalie / Aymie CLEMENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

A l'exception de :

- Monsieur Jérôme RUFFIN, excusé ayant donné procuration à Monsieur Frédéric DUPUIS
- Madame Estelle CONDAMINE, excusée ayant donné procuration à Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS
- Madame Nathalie LANGHAM, excusée ayant donné procuration à Monsieur David FOURNIER
- Monsieur Thierry GILLET, absent.
- Monsieur Arnaud DURIER arrivera à 19h25
- Madame Nathalie DECOUPIGNY arrivera 19h30

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. LEGAY Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame Géraldine BRESSON a été désignée comme secrétaire administrative.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent :

Pas de remarques, les débats peuvent commencer.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire souhaite remercier vivement les élus pour leur implication lors de l'inauguration de l'espace associatif.

Monsieur FOURNIER se joint à lui.

Monsieur DURIER Arnaud rejoint la séance.

I – MONTANT ET CONVENTION DE PRET DE BADGES ET DE CLES

Monsieur FOURNIER David en l'absence de Madame LANGHAM présente le point suivant.

Il explique qu'il faut fixer un montant en cas de perte/casse ou détérioration du badge donné ou aux locataires ou aux associations.

A ce jour, 2 sortes de badges existent :

- Un badge noir pour donner accès à l'espace associatif
- Un badge techno pour donner accès à l'espace associatif et à l'alarme.

A priori, pour les associations (un rendez-vous est prévu avec chaque association concernée début mars afin de leur expliquer les accès et autres) seuls les membres du bureau pourraient avoir ces badges

⇒ Mesdames LANGHAM et BERTRAND se chargeront de recevoir lesdites associations.

Monsieur FOURNIER explique qu'aujourd'hui le coût des badges pour la commune est de 9€ (pour le badge noir) à 13€ (pour le badge techno).

Les membres après en avoir discuté acceptent de s'arrêter sur la somme de 20€ pour le montant d'un badge en cas de perte/casse ou détérioration (17 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Madame DECOUPIGNY Nathalie rejoint la séance.

2 - DELIBERATION CONCERNANT LES FRAIS KILOMETRIQUES DES AGENTS

Monsieur le Maire en l'absence de Madame LANGHAM laisse la parole à Madame BRESSON.

Cette dernière explique que lorsque les agents partent en formation par exemple, un ordre de mission leur est fait et ils peuvent s'ils le veulent se faire rembourser leurs frais kilométriques.

Mais il s'est récemment posé la question de savoir pour un agent quel point de départ prendre en compte ?

Il apparaît que le point de départ du trajet ne soit pas précisé par les textes, il faut donc que l'autorité territoriale délibère afin de savoir quel point prendre en compte ?

- Soit la résidence familiale
- Soit la résidence administrative.

Les membres après en avoir discuté estiment qu'il va s'agir de prendre en compte la résidence administrative comme point de départ lors des déplacements dans la prise en compte des frais de déplacement (18 POUR) et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

3. DELIBERATION CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DU BAFA

Monsieur FOURNIER David en l'absence de Madame LANGHAM présente le point suivant.

Il explique que nous avons la possibilité de financer aux jeunes neuvillois une partie de leur BAFA (prise en compte de la totalité de la somme) en échange, ils fournissent 5 semaines de bénévolat auprès du centre de loisirs de Neuville pendant la période estivale.

Il faut ainsi prendre une délibération acceptant cette prise en charge.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la prise en charge financière dans le cadre du BAFA et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents (18 POUR).

4. DEVIS PLANTATIONS ARBRES PLACE DORGELES

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BERTRAND.

Cette dernière présente le dossier avec Monsieur Sébastien LEGAY.

Ils sont dernièrement allés visiter une pépinière afin d'obtenir de précieux renseignements et de se fournir en plantations diverses.

Monsieur LEGAY avait envoyé aux membres du conseil des plans avec les futurs emplacement suggérés, Madame BERTRAND les fait passer en réunion.

Concernant la Place Dorgelès, il faut remplacer les 7 marronniers. Madame BERTRAND précise qu'une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux a été faite afin de savoir où précisément creuser pour ne pas endommager des câbles souterrains.

Un devis a été fait auprès de l'entreprise LEMOINE espaces verts.

Le fait de passer par une entreprise nous offre une garantie décennale.

Le devis de l'entreprise LEMOINE est proposé pour un montant de 6687€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de l'entreprise LEMOINE et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents (18 POUR).

5. DEVIS GRAMINEES PLACE DORGELES ET PARKINGS

Madame BERTRAND poursuit avec Monsieur LEGAY la présentation de l'aménagement de la Place.

Un choix de vivaces et de graminées a été fait, par souci d'esthétique et d'entretien.

Le devis propose des plantes à installer dans chaque nouveau parterre de la place du village, ainsi que dans le parterre de l'ancien Proxy, au niveau de l'ancienne benne à verres (derrière le transformateur électrique), au niveau du parterre en face de l'école des garçons, ainsi qu'au fond du nouveau parking au niveau de l'aire de retournement.

La pépinière a proposé 720 pots de 3 litres pour un montant (sans le travail) de 5808.88€ TTC. Il faut environ 3 pots par m².

Autour des arbustes, il y aura de la paillette de chanvre, du paillage qui se dégrade en matière organique.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de la pépinière CHOMBART et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents (18 POUR).

6. DEVIS GANIVELLES ET POTEAUX POUR AMENAGEMENT

Madame BERTRAND et Monsieur LEGAY ont observé qu'il faut couvrir 40 mètres linéaires. 75 poteaux de 1.50 m seront nécessaires pour la ganivelle ainsi que pour la sécurisation des parterres d'arbustes (le long de la pharmacie).

Il faut une ganivelle d'1 mètre afin que les piétons ne cherchent pas à piétiner les massifs.

Avec les gaminées, entre 20 cm et 1m20 de hauteur, ils pourront jouer sur la hauteur avec les ganivelles.

Le montant du devis chez Into The Green s'élève à 1016.047€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de Into The Green et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents (18 POUR).

7. DEVIS CLOTURE ESPACE ERNEST PETIT

Monsieur FOURNIER reprend la parole.

Il s'agit de faire poser une clôture autour du terrain à l'arrière de l'espace vert (chemin piétonnier).

Elle serait composée de 50 cm de panneaux béton occultés de 2m50 sur 65 mètres linéaires. Un portail de 4 mètres serait ajouté (entre l'espace Ernest PETIT et la maison que la mairie a acheté l'an dernier rue du 8 mai 1945).

Il est proposé qu'une clôture provisoire style champêtre soit posée autour de la maison en question.

Cette clôture serait démontable et récupérable en fonction par la suite de ce que les membres du conseil décideront de faire de cette maison.

L'engazonnement derrière l'espace Ernest Petit au printemps par l'entreprise Moser.

Un montant est proposé pour 12 887.50€ TTC par l'entreprise LEMOINE pour terminer la pose des clôtures.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de l'entreprise LEMOINE et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents (18 POUR).

8. DELIBERATION CONCERNANT LE PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Monsieur le Maire prend en charge la présentation du point suivant.

Il explique qu'en 2019, seules les communes de St Laurent, ARRAS, Achicourt et St Nicolas avaient adhéré au protocole de la CUA.

La CUA a embauché une personne au vu des nombreuses demandes.

Une délibération est ainsi demandée au conseil afin de savoir s'il souhaite adhérer au protocole de lutte contre l'habitat indigne, plan pluriannuel ayant pour objectifs le repérage et traitement de situations et d'accompagnement des ménages en difficultés.

Comme il s'agit du domaine privé, la mairie ne peut pas elle seule se charger d'aider le particulier.

Grace à ce protocole, elle pourra être accompagnée pour aider au mieux les personnes concernées.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, accepte d'adhérer au protocole et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents (2 ABSTENTIONS ET 16 POUR).

9. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur FOURNIER présente aux membres le montant des restes à réaliser comme chaque année.

Le montant est de 514 563.75€.

- Monsieur LEGAY propose aux membres du conseil de lancer, par l'intermédiaire du Rucher Neuvilleois dont il est Président, une action de sensibilisation aux frelons asiatiques par une session de formation (avec la fabrication de pièges par exemple).

Ce serait une action conjointe de l'association et de la mairie.

Les membres sont enchantés de cette proposition et donne leur feu vert à Monsieur LEGAY dans sa démarche.

- Monsieur le Maire se fait le porte-parole de Madame CONDAMINE, absente.

Cette dernière proposait que la mairie et peut-être les Animations Neuvilleuses offrent la 1^{ère} soirée dans la salle des fraternisations pour les Neuvilleux.

On peut imaginer une soirée dansante avec une location d'un DJ ainsi qu'une friterie et une cabane à pizzas.

La date du 1^{er} avril est arrêtée.

- Il est posé la question du devenir de la maison des associations. Ce point est pour le moment mis de côté puisque la maison des associations est encore utilisée par les agents et les associations.
- Madame BERTRAND annonce que certaines portions de trottoirs de la rue du Canada et de la rue du Carlin seront à la réfection au cours de la semaine 7. Un long débat s'en suit sur les voiries de la rue du Canada concernant les obstacles sur les trottoirs (parterres empiétant sur la voie publique, baignoire ou autres...), puis sur la vitesse de cette rue. Le stationnement de cette voirie est aussi abordé, laissant perplexe certain(e)s conseillers/ères.

Madame BERTRAND précise que le stationnement « marqué » rue du Canada l'a été pour permettre un stationnement unilatéral sur les trottoirs (travail de la sécurité). Il est rappelé que sans ce marquage, le stationnement sur trottoirs reste interdit. En réponse aux plaintes sur la vitesse ce stationnement « à cheval » sur trottoir/voirie, doit permettre un ralentissement.

Madame BERTRAND ajoute que l'installation des feux pédagogiques prévue initialement ne l'est plus.

L'enveloppe budgétaire communautaire « voirie » ayant été totalement utilisée pour les travaux d'aménagement de la Place et des parkings.

Il faut trouver des solutions aux plaintes concernant la vitesse et aussi aux difficultés des piétons à utiliser les trottoirs.

- Madame BERTRAND fait également le point sur le sujet du stationnement sur la place du village. Le dépôt minute devant la pharmacie fera l'objet de l'installation prochaine d'un panneau identifiant la durée courte de stationnement. Des panneaux vont également être installés pour identifier le parking en face de l'église afin d'inviter davantage de monde à l'utiliser. Enfin, des barrières et pots de fleurs vont être installés sur la place afin de limiter les stationnements gênants et en dehors des places balisées. La question de l'abribus qui a été retiré est également abordée.
- Madame REHABI et Madame BERTRAND abordent la possibilité d'éclairer les passages pour piétons de la commune avec un faisceau bleu afin de mieux les identifier et sécuriser les enfants du village lors des rassemblements pour les transports scolaires.

Cette idée est conservée pour les années à venir selon les possibilités de budget.

Fin de réunion vers 21h30.